

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 9 février à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Anne-Marie GARANGE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Mégane PROUTEAU, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
Mme Laure DETREZ à M. Henri-Philippe LAMY

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	3 février 2021
Date de l'affichage	3 février 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

2021 04 **Création d'un 9ème poste d'adjoint**

Rapporteur : J. Daniel

Conformément à l'article L2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints au Maire appelés à siéger, sans que celui-ci ne puisse excéder 30% de l'effectif légal de l'assemblée.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 9 adjoints,

Par délibération du 04 juillet 2020, la commune de Guidel a fait le choix de créer 8 postes d'adjoints.

Il est désormais proposé de créer un 9^{ème} poste d'adjoint chargé :

- De la vie économique,
- Des relations avec les entreprises et les commerces,
- De l'emploi et de l'insertion professionnelle.

et de désigner Mme Anne Marie GARANGÉ pour assurer cette fonction.

Le poste actuel de conseiller délégué occupé par Mme GARANGÉ n'est pas supprimé. Une délégation sera donnée par arrêté, conformément à l'article article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à M. GUILBAUDEAU une fois ce dernier installé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 1^{er} février 2021,

AUTORISE la création d'un 9^{ème} poste d'adjoint chargé de la vie économique, des relations avec les entreprises et les commerces, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

DESIGNE Mme Anne Marie GARANGÉ pour assurer cette fonction.

Adopté par 24 voix pour et 9 abstentions (GOUJON Anne Maud, BASTIER Bernard, DUBOS Lydia, MEDICA Louis, MORIO Estelle, LAMY Henri-Philippe qui a procuration de DETREZ Laure, LE GROGNEC Pierre-Yves, LOISEL Isabelle).

Pour extrait conforme,
Guidel, le 10 février 2021

Le Maire,
Joël DANIEL

